

Conseil Municipal du 30 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Votants : 25

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Jacques Duc - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Muriel Limona Verthier - Corine Maironi-Gonthier - André Pellicier - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain

Excusés : Anthony Destaing (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Sylviane Duchosal (pouvoir à Hervé Chenu) - Camille Dutilly (pouvoir à Lucien Spigarelli) - Marie Martinod (pouvoir à Michel Genettaz) - Rose Paviet (pouvoir à Sabine Sellini) - Pascal Valentin (pouvoir à Jean-Sylvain Costerg) - Amélie Viallet (pouvoir à Isabelle Gostoli De Lima)

Absents : Franck Chenal - Marie Latapie - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé

Secrétaire de séance : Michel Genettaz

Date de convocation : 24 mai 2024

Date de publication : 31 mai 2024

Délibération n°2024-059 – Station de Plagne-Montalbert – extension et élargissement de la servitude de passage avec la SCCV Montalbert I – parcelle cadastrée section YB n° 414 p

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal l'acte signé les 28 janvier, 26 et 27 février 2019 entre la commune et la SCCV La Perle des Cimes pour la vente des parcelles cadastrées section YB n° 610 et 612 en vue de la réalisation d'une opération immobilière à Plagne-Montalbert.

Cet acte prévoyait également la constitution d'une servitude de passage en tout temps et heures et avec tous véhicules sur la parcelle cadastrée section YN n° 414 p.

Dans le cadre de la construction de la résidence Cœur des Cimes, la SCCV Montalbert I a obtenu le 29 février 2024 un permis de construire modificatif sous le n° 073006 22M006M02, qui portait notamment sur la modification du positionnement du transformateur, des bassins de rétention des eaux pluviales, des réseaux secs et humides, ces installations étant positionnées sur la parcelle communale cadastrée section YB n° 414p sur la servitude déjà constituée.

De plus, la réalisation de l'accès à la résidence a nécessité la construction d'un mur de soutènement de cette voirie.

Madame le Maire propose au Conseil municipal un projet de convention pour étendre et compléter la servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée section YN n° 414 p, à savoir :

- Installation en tréfonds des réseaux secs et humides et des bassins de rétention des eaux pluviales nécessaires à la réalisation de l'opération, (emprise teintée en rose sur le plan joint) ;
- Construction du local transformateur pour le projet de construction de la résidence ;
- Élargissement de l'emprise de la servitude pour inclure le mur de soutènement teinté en vert sur le plan joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 22 voix pour, 3 abstentions (Jacques Duc, Muriel Limonta Verthier, Robert Traissard) :

- **D'approuver la convention pour étendre et compléter la servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée section YN n° 414 p, à savoir :**
 - **Installation en tréfonds des réseaux secs et humides et des bassins de rétention des eaux pluviales nécessaires à la réalisation de l'opération, (emprise teintée en rose sur le plan joint) ;**
 - **Construction du local transformateur pour le projet de construction de la résidence ;**
 - **Élargissement de l'emprise de la servitude pour inclure le mur de soutènement teinté en vert sur le plan joint ;**
- **D'autoriser le Maire à signer tous les documents découlant de la présente et notamment l'acte notarié.**

AINSI DÉLIBÉRÉ.

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Michel Genettaz